

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 22 décembre 2017.

Par suite d'une convocation en date du 14 décembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Maurice ENGELMANN, Xavier CULEUX, Grégoire MAZZINI, Thierry PROLA, Philippe LEVEAUX.
présents	8	Absents excusés : Pierre CARRE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM, Michel BACARISSE qui donne pouvoir à Xavier CULEUX.
votants	10	Absent : Jacky LESUEUR.
Délibération n°	29/2017	Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Objet : ACHAT DU TERRAIN POUR LE MULTISPORTS.

Le conseil municipal lors de la dernière réunion de conseil souhaitait que la commune achète le terrain que Mr Lhotte offrait gracieusement à la commune pour l'implantation du terrain multisports. Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'achat des parcelles suivantes au lieu dit Les Fontenilles :

- D 350 d'une superficie de 91 m²,
- D 352 d'une superficie de 93 m²,
- D 348 d'une superficie de 287 m²,
- D 361 d'une superficie de 39 m²,
- D 349 d'une superficie de 75 m²,
- b 399 d'une superficie de 37 m²,
- c 400 d'une superficie de 642 m².

Soit une superficie totale de 1264 m² à 1 € le m². Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

CHARGE le maire de faire procéder à la régularisation de cet achat auprès d'un notaire,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 22 décembre 2017
Le Maire,
Patrick DAHLEM



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte-tenu de son envoi à la Sous-préfecture de Reims
le 4 janvier 2018 et de sa publication le 4 janvier 2018